



# BILAN MANDAT



# Axe 1

## Respect des pratiques

Développer la pratique du twirling pour chaque licencié



## ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES CLUBS DANS LEUR PRATIQUE

Afin d'accompagner les clubs dans leur pratique loisir, la première décision du Comité Directeur fédéral a été de **ne pas augmenter le tarif des licences pendant quatre ans**. Cette mesure a permis aux clubs :

- Soit de ne pas augmenter le tarif de leur cotisation afin de rester attractif,
- Soit d'augmenter le tarif de leur cotisation et de garder le surplus pour le développement de leur pratique.

Dans le même sens, et suite à la pandémie, un **fond de solidarité fédéral de 41 387 €** a été attribué pour l'année 2021 incluant :

- Baisse de 20% sur le montant de la cotisation club,
- Baisse de 10% sur le montant des licences pratiquants :
  - Championnat FFSTB,
  - Championnat / Open NBTA,
  - Sportive,
  - Majorette,
  - Minitwirl.

Au niveau communication, la Fédération a créé et mis à disposition de nombreux **supports de communication** afin que les clubs puissent recruter de nouveaux membres débutants :

- Flyers offerts en début de saison,
- Affiches A3 et A4 offertes en début de saison,
- Mise à disposition de vidéos promotionnelles.



Affiche promotionnelle

La Fédération a également mis en place des formations d'encadrement de niveau Instructeur de club et Animateur Minitwirl, pour l'encadrement des plus petits et des débutants :

Formation	2021	2022	2023	2024
<b>Stagiaire IC</b>	75	178	188	167
<b>Stagiaire AMT</b>	28	20	17	13

De plus, la Fédération a effectué des **certifications AMT** afin d'aider les clubs à obtenir la labellisation minitwirl, essentielle pour les parents qui découvrent un nouveau club.

Pour aider les clubs techniquement, toute **la nomenclature et les vidéos des gestes** ont été déposées sur la page Youtube de la fédération avec :

- Le maniement général,
- Les engagements,
- Les roulés,
- Les lancés,
- Les éléments sous lancé,
- Les rattrapages.

Ils ont ensuite été **mis à jour puis ajoutés dans les tableaux des barèmes** chaque année.

### EN CHIFFRES

# 505

clubs affiliés pour la saison  
2023/2024

# 23 268

licences en 2023/2024

## DÉVELOPPEMENT DES MANIFESTATIONS DE PROXIMITÉ

Chaque année, de nombreux critères sont organisés par un club, un comité départemental ou un comité régional.

Le Comité Directeur a maintenu le tarif du droit d'organisation du critérium **sans jamais l'augmenter pendant 4 ans** :

- 70 € pour une journée,
- 90€ pour deux jours.

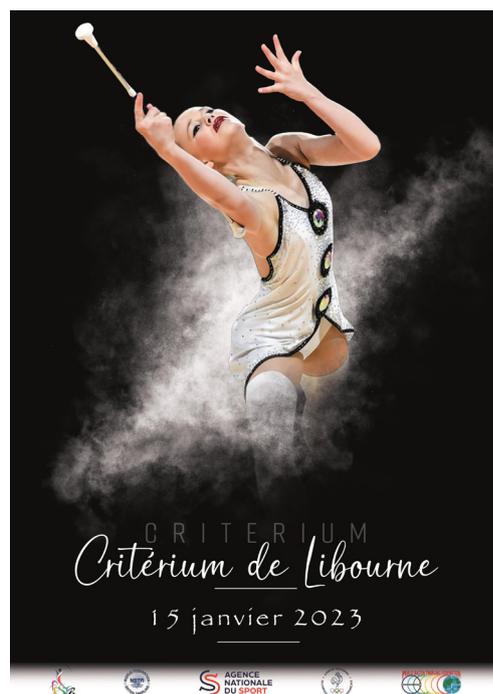
La Fédération a également proposé aux organisateurs une **affiche personnalisée** afin d'aider à la promotion de l'événement. La Fédération indiquait sur cette affiche :

- la date,
- le lieu,
- le nom du Critérium.

Pour la première fois en 2024, la Fédération a mis en place un **module critérium** pour leur organisation.

Les organisateurs ont ainsi utilisé l'extranet pour :

- les inscriptions,
- le règlement des inscriptions,
- le reversement des inscriptions,
- les classements,
- les diplômes.



Affiche type Critérium

Les notations des juges se sont également faites sur tablettes fournies par la Fédération.

Le temps de préparation de la compétition a ainsi été largement diminué avec la suppression des impressions papiers, le découpage et le triage de chaque document.

Les critères organisés en 2021, 2022, 2023 et 2024 :

09/01/2021 au 10/01/2021 : PAM (Club 5416)	02/04/2023 : CHALLENGE BRIBRI (Club 1404)
09/01/2022 : VILLE DE VALENCE (Club 2611)	30/04/2023 : CLUB DE GUEGON (Club 5604)
26/03/2022 au 27/03/2022 : CHALLENGE DEPARTEMENTAL (Dep 31)	18/05/2023 : ESSONNE (Dep 91)
18/04/2022 : BALLANCOURT (Club 9104)	28/05/2023 au 29/05/2023 : SCHNEIDER-ZANONI (Club 5704)
23/04/2022 au 24/04/2022 : NEGREPELISSE (Club 8201)	16/12/2023 au 17/12/2023 : DENISE SAMMARTIN (Club 0201)
23/04/2022 au 24/04/2022 : SCHNEIDER (Club 5701)	06/01/2024 au 07/01/2024 : ANDRE ALIBERT (Ligue Occitanie)
26/05/2022 : COTE DE NACRE (Club 1409)	06/04/2024 au 07/04/2024 : CHALLENGE BRIBRI (Club 1404)
26/05/2022 : JOBERT / HERNION (Club 7709)	07/04/2024 : FAULQUEMONT CREHANGE (Club 5709)
26/05/2022 : LA VILLE « 40 ANS » (Club 2601)	28/04/2024 : MARIE CHRISTINE PERIGAUT (CD Seine Saint Denis)
29/05/2022 : MARIE CHRISTINE PERIGAUT (Dep 93)	01/05/2024 : 17e CRITERIUM (Club 7706)
15/01/2023 : CHALLENGE MARY (Club 5102)	01/05/2024 : FÊTE DU 1ER MAI (Club 3829)
28/01/2023 ET 29/01/2023 : ANDRE ALIBERT (Ligue Occitanie)	
04/02/2023 AU 05/02/2023 : DEPARTEMENT DE L'ISERE (Dep 38)	
26/03/2023 : CCJ (Club 3827)	

## PRATIQUE INTERNATIONALE

Les Fédérations mondiales WBTF et WFNBT ont fait évoluer leurs compétitions respectives vers les compétitions IBTF.

Les commissions sportives fédérales se sont donc adaptées aux nouveaux formats de compétitions en mettant en place différents types de sélections :

- compétitions sélectives,
- sélections sur des compétitions nationales,
- sélections par un Comité de sélections internationales (CSI).

Les **compétitions sélectives** ont eu lieu :

- le 28 novembre 2021 à Aulnay-sous-Bois pour la Coupe d'Europe 2022,
- le 17 et 18 décembre 2022 à Aulnay-sous-Bois pour la Nations Cup et le World Championship IBTF 2023,
- les 2 et 3 décembre 2023 à Le Temple-sur-Lot pour la Coupe d'Europe 2024.



Affiche Sélectif

Les **sélections sur les compétitions nationales** ont eu lieu lors du Millénaire, du Bâton d'Or et de la Finale du Championnat de France NBTA.

La **Commission de Sélections Internationales** (CSI) était composée de 5 membres au minimum et était responsable de la sélection définitive pour les compétitions internationales des pratiques FFTB, à savoir, la Coupe d'Europe WBTF, le Championnat d'Europe WBTF, la Coupe du Monde WBTF et les Championnats du Monde WBTF.

Un gros travail a également été mené avec l'Agence Nationale du Sport et du Ministère pour la **reconnaissance des sportifs de Haut Niveau (SHN)** que nous avons obtenue pour la première fois en janvier 2022 avec 16 athlètes de haut niveau.

Avec nos bons résultats, ce sont 24 athlètes qui ont été reconnus sportifs de haut niveau en 2023/2024 et dont le statut permet de bénéficier :

- d'un accompagnement financier avec des subventions spécifiques,
- d'accéder à des infrastructures tels que les CREPS,
- de bénéficier d'un encadrement médical et technique,
- d'avoir un vrai statut et une reconnaissance de l'investissement personnel.

Une fois les athlètes reconnus, la Fédération a poursuivi la démarche pour les juges internationaux ; nous avons ainsi obtenu la **reconnaissance arbitres juges sportifs inscrits sur les listes de haut-niveau (AJSHN)** pour la saison 2023/2024.

Ces deux reconnaissances ont été accompagnées par la mise en place d'un **projet de performance fédéral qui définit :**

- le programme d'excellence,
- le programme d'accession national,
- le programme d'accession territorial,
- les critères de mise en liste ministérielle,
- les modalités de suivi médical et sociaux pro,
- les critères d'évaluation du PPF.



Projet de performance fédéral

## MIXITÉ DES PRATIQUES

Afin d'aller au-delà du plan de féminisation demandé par l'Etat, c'est un plan de mixité qui a été mis en place lors de ce mandat, validé par le Ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de mixité a été structuré autour de quatre axes bien identifiés :

- les instances dirigeantes,
- le développement de la pratique,
- le sport de haut niveau,
- l'arbitrage.

Le Code du Sport indiquait en 2021 que notre Fédération, dont la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, devait garantir dans ses statuts au moins 25% des sièges pour les hommes au sein du Bureau Fédéral et du Comité Directeur.

Le Comité Directeur fédéral a maintenu les **40% de siège pour les hommes** au sein des deux organes de direction afin d'aller au-delà des obligations légales puis a mis en place la **parité** en vue des élections 2024.

Au niveau des organes déconcentrés, la Fédération a accompagné ses Comités Régionaux afin de mettre en place la **loi visant à démocratiser le sport en France** et impactant:

- la parité,
- le nombre maximum de mandats.

Au niveau des clubs, le Comité Directeur a mis en place un groupe de travail qui a contrôlé les Statuts des associations souhaitant s'affilier à notre Fédération. Ce groupe de travail a imposé à chaque club la présence dans ses statuts :

- Des dispositions relatives au fonctionnement démocratique de l'association,
- Des dispositions relatives à la transparence de la gestion,
- Des dispositions relatives à **l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes**.

Ce dernier point précise que les Statuts devaient prévoir que la composition du Conseil d'Administration devait refléter la composition de l'Assemblée Générale.

Au niveau du développement de la pratique, les catégories masculines comportant moins d'inscriptions à la base, il apparaissait essentiel que le pourcentage d'athlète en finale ne soit pas le même que pour les catégories féminines.

Afin d'avoir une représentation minimale dans chaque catégorie du sexe minoritaire et de présenter une mixité lors de chaque niveau de compétition, le Comité Directeur a mis en place un **pourcentage de sélectionnés supérieur pour les catégories masculines**.

Concernant l'image, le Comité Directeur fédéral a également demandé au Service Communication de faire apparaître, dans la mesure du possible, une **mixité sur les affiches** avec la présence de masculins et de féminines.

Pour le niveau international, le Comité Directeur a également demandé aux Directeurs Techniques d'avoir une délégation complète, dans la mesure du possible, avec le **maximum de sélectionnés masculins possible**.

Enfin, le Comité Directeur a également souhaité à ce que la mixité soit présente à travers la présence d'hommes au sein des **tables de jury des grandes compétitions nationales**.



Affiche Finale NBTA 2023

# Axe 2

## *Respect des clubs*

Consolider le développement des clubs



# RÉALISATION D'UN LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX CLUBS

Un **livret d'accueil** a été créé afin d'informer les associations souhaitant s'affilier à la fédération.

Ce livret présente dans un premier temps le twirling à travers son **histoire** et ses origines.

Il aborde ensuite la Fédération en **chiffres** : son nombre de licenciés, leur répartition selon les fonctions et les moyennes d'âge.

Les **instances** sont également présentées, que ce soit le Comité Directeur Fédéral ou les structures existantes au niveau régional, départemental et local.

Une grande partie du livret est ensuite consacré à la présentation des différentes **disciplines** et des différentes **épreuves**.

La dernière partie concerne les **activités fédérales** avec la vie sportive et la formation des Enseignants, des Juges et Présidents de jury.

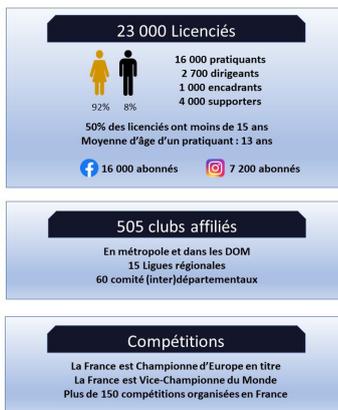


Ce livret est envoyé à chaque club souhaitant s'informer sur une éventuelle affiliation. Il est envoyé avec :

- un courrier de bienvenue incluant le contact régional et départemental le cas échéant,
- le formulaire de demande d'affiliation,
- le panel des licences et les catégories d'âge,
- le formulaire type de demande d'adhésion à un club,
- le spécimen de dépôt de signature du Président et la délégation de pouvoir si besoin,
- l'attestation d'intention,
- les Statuts et Règlement Intérieur de la Fédération,
- les règlements sportifs,
- un guide pratique sur les Statuts clubs et des statuts types.

## LA FFSTB EN CHIFFRES

• Notre Fédération, c'est :



Fédération Française Sportive de Twirling Bâton - Livret d'accueil - Version Septembre 2024

## STRUCTURES

Comité Directeur Fédéral



Fédération Française Sportive de Twirling Bâton - Livret d'accueil - Version Septembre 2024

## LE TWIRLING ET SES DISCIPLINES



Fédération Française Sportive de Twirling Bâton - Livret d'accueil - Version Septembre 2024

Extraits du livret d'accueil

Depuis 2020, le Ministère des Sports, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale du Sport (ANS), a demandé aux Fédérations d'organiser les **attributions des subventions** auparavant gérées par les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).



La Fédération a pour cela mis en place un **projet sportif fédéral** validé par le Comité Directeur Fédéral puis par l'ANS dans le but de développer la pratique sportive pour atteindre l'objectif affiché et partagé d'accroître le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

C'est dans ce cadre que le Comité Directeur Fédéral a mis en place en 2021 une Commission Stratégie Territoriale de Labellisation, devenue en 2023 la Commission Projet Sportif Fédéral.

Cette Commission avait comme consigne :

- d'attribuer au moins 50% des subventions aux clubs,
- de privilégier les demandes des clubs où aucune demande n'a été faite sur le plan départemental et régional,
- de sanctuariser les subventions pour les territoires des DOMS.

La Fédération a également fait un **contrôle** chaque année sur la bonne **utilisation des subventions** en demandant les justificatifs des subventions attribuées.

Le Comité Directeur a toujours souhaité un **respect et une application stricte des directives** de l'Agence Nationale du Sport :

- rédiger une note de cadrage validée par l'ANS,
- attribuer au moins 50% des crédits vers les clubs,
- sanctuariser les territoires ultramarins,
- inviter le Président du Comité d'Éthique à la réunion d'attribution des subventions,
- avoir une transparence en matière des décisions avec une Commission qui décide en premier et dernier ressort,
- créer une Commission composée de salariés et d'élus de tous les niveaux territoriaux,
- prendre en compte les priorités de l'ANS,
- respecter le calendrier annoncé.

En respectant l'ensemble de ces points, l'ANS a pu apprécier le travail effectué par la Fédération qui s'est vu attribuer une bonne évaluation de la part de l'agence. Cette dernière est essentielle car elle est prise en compte pour l'année suivante concernant la hauteur des crédits alloués.

C'est ainsi que la Fédération a vu son **enveloppe de base évoluer positivement** durant ce mandat :

- 2021 : 85 300 €
- 2024 : 101 600 € (+19%)

La Fédération a également accompagné les clubs dans la création de leur compte asso en ligne, obligatoire à partir de 2023 lorsque le traitement des dossiers est passé par le canal «Osiris».

### EN CHIFFRES

147

bénéficiaires sur le mandat

213 750 €

attribués aux clubs sur le mandat



## CONVENTION COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Avec un fort engagement contre toute forme de violence (violences sexuelles, harcèlement, bizutage) dans le milieu sportif, le Comité Directeur fédéral a naturellement signé une **convention avec l'association Colosse aux Pieds d'Argile**.



La Fédération s'est ainsi engagée :

- à inclure sur le site de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton **le lien pour accéder au site de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile**,
- à fournir la liste des comités régionaux et des comités départementaux à sensibiliser, ainsi que les statistiques de ceux-ci pour permettre une organisation efficiente,
- à informer l'Association Colosse aux Pieds d'Argile, par le biais d'une **fiche navette**, de tout signalement en cas de suspicion ou de cas avérés avec l'accord de la victime,
- à nommer au sein de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton une ou des **personnes «resources»** qui s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité des échanges sur toutes les affaires

De son côté, l'association Colosse aux Pieds d'Argile s'est engagée :

- à dispenser et à sensibiliser les dirigeants, éducateurs et jeunes licenciés mineurs des clubs par des **sessions de sensibilisation et/ou de formation**, sur les risques de violences sexuelles dans le milieu sportif. Les sessions de sensibilisation et/ou formation sont organisées par secteur ou dans le cadre des organes déconcentrés de la Fédération afin de regrouper le plus grand nombre de clubs,
- à mettre en place une **cellule de crise** au sein de nos structures à la demande de la Fédération, d'un comité régional, d'un comité départemental ou bien d'un club, auprès de l'ensemble des usagers de la structure, parents et enfants en cas de suspicion ou de faits avérés de violences sexuelles. Cette intervention est gratuite, seuls les frais de déplacements sont à la charge soit de la Fédération soit des comités régionaux, des comités départementaux,
- à aider et à **accompagner les victimes** de violences sexuelles ainsi que les victimes collatérales au sein de la Fédération, des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs,
- à mettre la Fédération et/ou les victimes en relation avec la gendarmerie, police ou tous autres services juridiques,
- à mettre la Fédération et/ou les victimes en relation avec un **psychologue** qui pourra si nécessaire les orienter vers des psychologues spécialisés de son réseau,
- à mettre la Fédération et/ou les victimes en relation avec un **avocat spécialisé** de ce domaine dans son réseau,
- par le biais d'une fiche navette, d'informer la Fédération de tout **signalement** en cas de suspicion ou de faits avérés relatés directement à l'Association Colosse aux Pieds d'Argile.

### EN CHIFFRES

5

dossiers sur le mandat

7 ans

d'interdiction de prise de licence maximum

En parallèle, le Comité Directeur a mis à jour et fait voter le **règlement disciplinaire** par l'Assemblée Générale de 2024. Il a également créé des **Commissions de Discipline** afin de traiter les dossiers concernés.

## OUTRE-MER

L'éloignement des territoires d'outre-mer rend l'accès à des formations de qualité plus difficile. Il est crucial de développer des programmes de formation locaux adaptés pour éviter les déplacements coûteux et chronophages vers la métropole.

C'est pour cela que le Comité Directeur fédéral a souhaité mettre en place les **formations** suivantes lors de la mandature :

- formation Instructeur de club,
- formation AMT,
- formation ETN3,
- formation Juges
- formation Présidents de Jury

Formation	Guadeloupe	Martinique	La Réunion
Animateur MinTwirl			10
Instructeur de club		26	6
Juge	1		
Président de Jury	4	3	5

Pour les territoires ultramarins, les formations de **cadres enseignants** sont essentielles à la pérennité des clubs et pour l'encadrement des pratiquants.

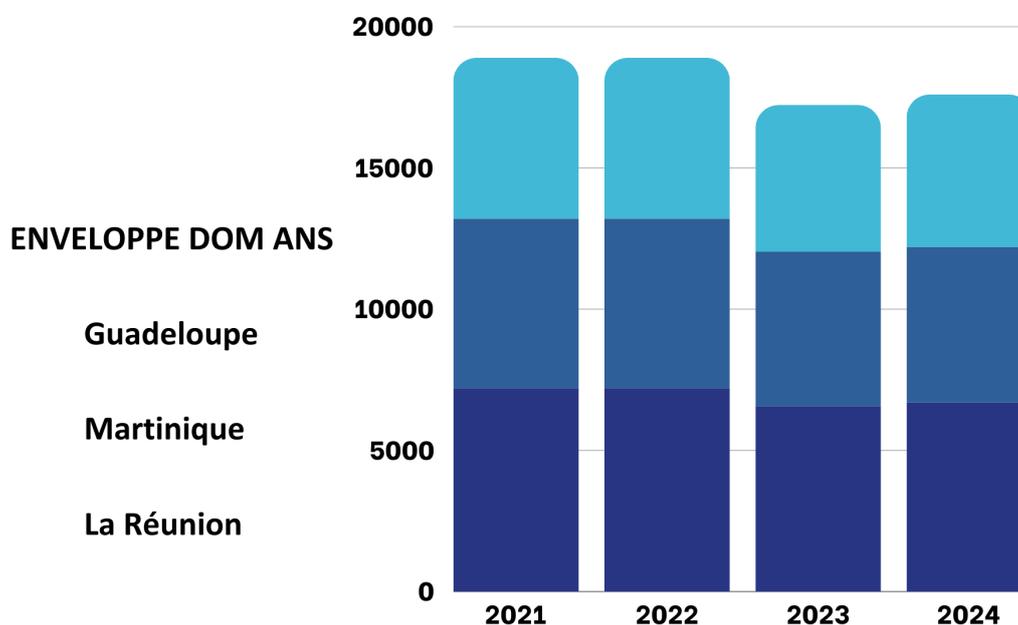
Les actions de formations Juges et Présidents de jury le sont tout autant mais sont également très importantes au niveau sportif et financier. La présence de cadres formés permet en effet d'**organiser les compétitions à un moindre coût**, sans devoir déplacer des cadres de la métropole.

Au niveau du projet sportif fédéral et des subventions, le Comité Directeur fédéral a chaque année autorisé, pour les territoires ultramarins uniquement, la possibilité de faire des demandes de subventions pour organiser ou participer à des compétitions nationales.

### EN CHIFFRES

**72 627 €**

reversés aux DOM sur le mandat





# Axe 3

## Soutien de nos organes déconcentrés

Dynamiser et accompagner



## MISSIONS

Une **Commission des Organes déconcentrés** a été mise en place lors du mandat. Elle a régulièrement accompagné les comités départementaux et régionaux dans différents domaines :

- aide pour la mise en place d'Assemblée Générale avec la présence d'une Vice-Présidente fédérale,
- suivi et relance des obligations liées au fonctionnement démocratique et à la transparence de la gestion.

Dans le cadre de la **loi démocratisation sur le sport en France**, le Comité Directeur a mis en place un calendrier type avec des documents type pour aider les organes déconcentrés. Une boîte à outils a ainsi été mise à disposition avec :

- exemple de convocation,
- Statuts types,
- Règlement Intérieur type,
- mandat type,
- procès verbal d'assemblée générale avec quorum,
- procès verbal d'assemblée générale sans quorum,
- calcul du nombre de voix.

La Commission a également aidé les **nouveaux clubs** à s'affilier en vérifiant systématiquement la **conformité de leurs Statuts** avec l'article R. 121-3 du Code du Sport pour avoir l'agrément jeunesse et sport et être affilié à la Fédération.

Sur demande des organes déconcentrés, la Fédération a également mis en place la **mutualisation des tables de jury** pour les compétitions régionales et des demi-finales sur les trois filières. Cela a permis d'avoir un coût identique pour l'ensemble des Juges et Présidents de jury, qu'ils soient proches ou éloignés du lieu de compétition.

Plus de 550 déplacements ont été mutualisés par la Fédération sur les trois ans de compétitions.

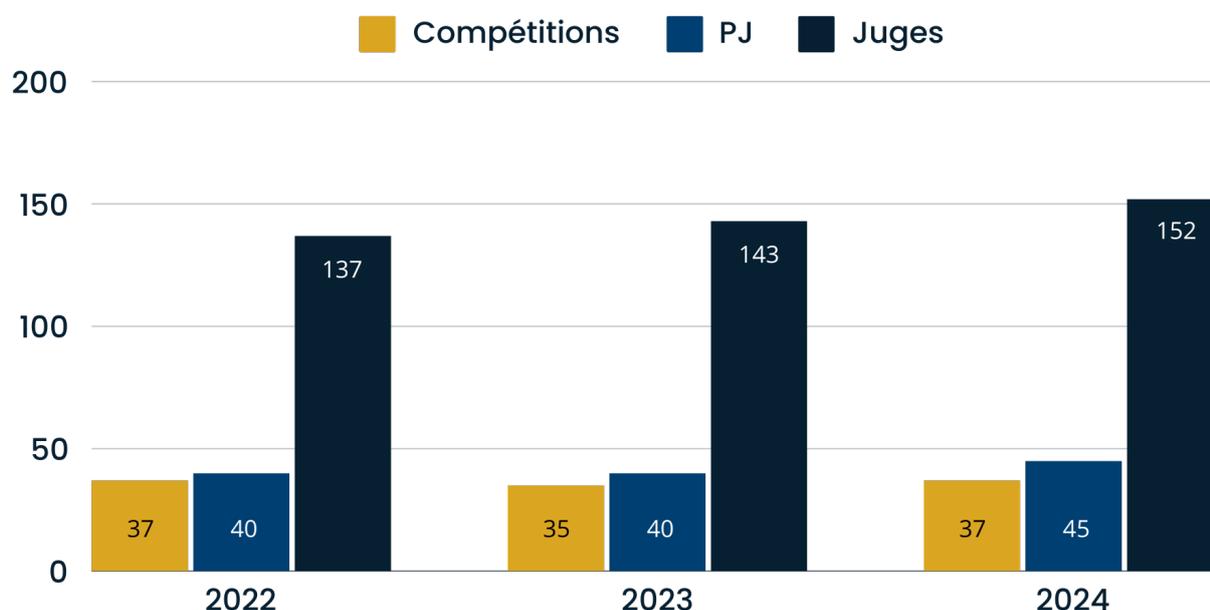
### EN CHIFFRES

15

Comités Régionaux

51

Comités départementaux



## SOUTIEN FINANCIER

L'Agence Nationale du Sport a toujours demandé aux Fédérations d'attribuer au moins 50% de l'enveloppe globale des subventions **projet sportif fédéral** ANS.

Afin de ne pas trop pénaliser les organes déconcentrés, la Commission d'attribution s'est attachée à ne jamais trop s'éloigner des **50% pour les organes déconcentrés**.



Lorsqu'un Comité Départemental composé de deux ou trois clubs et que l'ensemble de ses clubs effectuaient des demandes de subventions, la Commission a toujours **favorisé les actions collectives** afin de toucher un maximum de licenciés.

De la même manière, la Commission a essayé, dans la mesure du possible, d'attribuer des subventions aux clubs lorsque leur Comité Départemental et leur Comité Régional ne faisaient pas de demande de subvention.

Entre 2021 et 2024 :

- 14 comités régionaux sur 15 ont obtenu des subventions (le dernier n'a jamais fait de demande)
- 26 comités départementaux sur 51 ont obtenu des subventions.

### EN CHIFFRES

**128 100 €**

attribués aux comités Régionaux

**78 750 €**

attribués aux comités départementaux



Concernant les finales nationales, la Fédération s'est toujours engagé financièrement à :

- avancer les charges à payer pour organiser une finale,
- **partager le bénéfice à 50%**,
- **prendre en charge le déficit** les rares fois où cela arrive.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

Pendant quatre ans, le Comité Directeur fédéral a souhaité mettre à disposition une salariée fédérale, Živa KOVAC, afin d'effectuer des stages techniques au sein des organes déconcentrés :

- stage solo 1 bâton,
- stage de découverte solo 2 bâtons.

Le stage se déroulait en général sur un weekend, avec une durée de 11h répartie sur les deux jours. La Fédération a pris en charge le salaire, les charges sociales et patronales de l'intervenante et le Comité départemental ou régional son déplacement et son hébergement.

Sur les quatre ans, cinq Comités régionaux ont organisé un ou des stages dans le cadre de ce développement technique :

- Bretagne,
- Hauts-de-France,
- Nouvelle Aquitaine,
- Occitanie,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Huit Comités départementaux ont organisé un ou des stages dans le cadre de ce développement technique :

- Dordogne,
- Haute-Savoie,
- Landes,
- Nord,
- Pas-de-Calais,
- Seine-Saint-Denis,
- CID Auvergne,
- CID Basse Normandie

### EN CHIFFRES

32

stages organisés en 4 ans

20 000 €

pris en charge par la Fédération



Stage organisé en Occitanie

## FORMATION ET ÉCHANGES

Dans le cadre du projet sportif fédéral, le Comité Directeur fédéral a souhaité mettre en avant la **formation des élus** pour les clubs et les organes déconcentrés. Les bénéfices d'une telle formations sont nombreux :

- compétences améliorées : la formation permet aux bénévoles d'acquérir des compétences spécifiques, rendant leur contribution plus efficace et professionnelle,
- engagement accru : un bénévole bien formé se sent plus impliqué et valorisé, ce qui peut renforcer sa motivation et son engagement à long terme,
- impact accru : des bénévoles formés sont en mesure de réaliser des projets avec un meilleur impact, ce qui bénéficie directement à la mission de l'association,
- prévention des conflits : une formation adéquate peut sensibiliser les bénévoles aux enjeux de l'association, réduisant les malentendus et les conflits,
- image professionnelle : une structure qui investit dans la formation de ses bénévoles renvoie une image positive et professionnelle, ce qui peut attirer de nouveaux membres et partenaires,
- développement personnel : la formation offre aux bénévoles des opportunités de développement personnel, ce qui peut être bénéfique pour leur carrière et leur vie personnelle.

### EN CHIFFRES

**9 700 €**

attribués pour la formation d'élus en 4 ans



Le Comité Directeur a également souhaité **rencontrer les Présidents des Comités Régionaux** chaque année:

- le samedi 3 juillet 2021 à Bussy St Georges,
- le samedi 25 juin 2022 à Champs sur Marne,
- le samedi 8 juillet 2023 à Mouilleron le Captif,
- le mardi 5 décembre 2023 en visioconférence,
- le samedi 29 juin 2024 à Champs sur Marne.

L'objectif était d'écouter les points des Présidents des Comités concernant l'avenir ou les projets futurs :

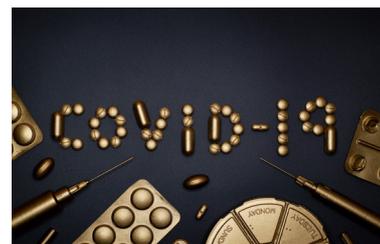
- conditions de la reprise après Covid-19,
- modifications des règlements sportifs,
- bilan et mise en place des formations,
- adaptation et modification de l'extranet,
- calendriers.

## PANDÉMIE ET ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Le mandat 2021-2024 a malheureusement débuté avec la pandémie de la **Covid-19** et l'interdiction de la pratique sportive dans les gymnases.

Un **groupe de travail** a spécialement été mis en place afin de se conformer aux décisions de l'État mais aussi pour que le Twirling puisse reprendre petit à petit :

- pratique en extérieur jusqu'au 1er mai 2021,
- pratique en intérieur à partir du 19 mai 2021 dans les horaires du couvre-feu,
- compétition autorisée à partir du 19 mai 2021,
- retour des spectateurs selon les jauges à partir du 9 juin 2021,
- mise en place du pass sanitaire à partir du 30 août 2021,
- fin du pass sanitaire le 1er août 2022.



Chaque évolution des mesures prises par l'état était ainsi associée à une **adaptation du protocole Covid-19** :

- le maintien de la distanciation physique,
- l'application des gestes barrières,
- les conditions de la pratique du twirling pour les mineurs et les majeurs,
- les décisions prises concernant les compétitions nationales et internationales.

Les compétitions officielles ont donc repris lors de la saison 2022/2023 avec un **protocole sanitaire** qui s'est allégé au fur et à mesure :

- l'obligation du pass sanitaire et du port de masque,
- le maintien des gestes barrières,
- un référent Covid par compétition et des contrôleurs du pass,
- limitation des contacts en adaptant le plan de circulation et en limitant les accompagnants,
- pas de verre d'eau (gourde obligatoire),
- palmarès sans contact.

### EN CHIFFRES

# 17 MOIS

touchés par le Covid (avril 2021 - août 2022)

# 15

versions de protocole pour la reprise du Twirling

# Axe 4

# Structuration de la Fédération

Optimiser la performance de notre organisation fédérale



## ORGANISATION ET DÉLÉGATION

Dans le but d'optimiser l'organisation fédérale, la Présidente fédérale a souhaité mettre en place **trois pôles** bien distincts :

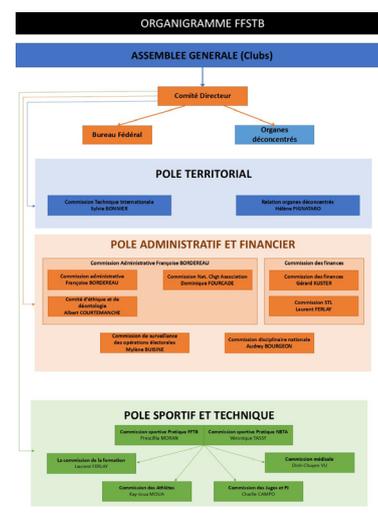
- un pôle territorial,
- un pôle administratif et financier,
- un pôle sportif et technique.

Le **pôle territorial** regroupe la Commission internationale et la Commission en charge de la relation avec les Organes déconcentrés.

Le **pôle administratif et financier** regroupe la Commission administrative et la Commission des finances.

Le **Pôle Sportif et Technique** regroupe les deux Commissions sportives qui organisait ou déléguait les actions des autres commissions transversales :

- Commission de la Formation,
- Commission des Juges et Présidents de jury,
- Commission des Athlètes,
- Commission Médicale.



Organigramme

Chaque commission dispose d'un **budget annuel** validé par le Comité directeur fédéral pour mettre en place les actions prévues dans le cadre du projet sportif. Ce dernier effectue chaque mois le suivi du budget annuel.

En lien avec le projet sportif fédéral, la Présidente fédérale a également signé un **contrat de délégation** sur la mandature avec le Ministère des Sports afin de préciser nos prérogatives :

- objet et nature de la délégation,
- parité et égalité entre les femmes et les hommes,
- gouvernance et fonctionnement démocratique,
- lutte contre les violences,
- protection de l'intégrité physique et morale des personnes,
- éthique du sport et intégrité des compétitions,
- pratique des personnes en situation de handicap,
- développement durable,
- emploi et formation.

Chacune de ces prérogatives ont fait l'objet de prévention, de diffusion, de mise à jour de nos Statuts, de nos règlements et de nos procédures.

## FORMATION

Afin d'accompagner le rebond après le covid-19, la formation des cadres a été un élément déterminant pour accompagner nos clubs à reprendre une activité normale et à se développer :

- la formation des Juges et des Présidents de jury pour les compétitions et l'accompagnement dans les clubs,
- la formation des cadres enseignants pour la structuration des clubs,
- la formation de formateur de cadres pour assurer les différentes sessions de formation.

Pendant quatre ans ont ainsi été mises en place de nombreux centres de formation enseignants en métropole grâce à l'aide des Comités Régionaux :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Le Pont-de-Beauvoisin, Portes-Lès-Valence, Valence, Voiron, Voreppe
- Bretagne : Saint-Ilan, Ploufragan
- Centre-Val-de-Loire : Saint-Ay
- Grand-Est : Pont-à-Mousson
- Hauts-de-France : Compiègne
- Île-de-France : Châtenay-Malabry, Eaubonne, Gonesse, Le Pecq, Montmagny
- Normandie : Petit-Couronne
- Nouvelle Aquitaine : Limoges
- Occitanie : Auterive, Blagnac, Cransac, Fontenilles, Gimont, Gourdan, Lédignan, Miremont, Perpignan, Saint-Jory, Villefranche-de-Lauragais
- Pays-de-la-Loire : Saint-Sébastien, Fontenay-le-Comte, Mauges-sur-Loire, Rezé
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Port-de-Bouc

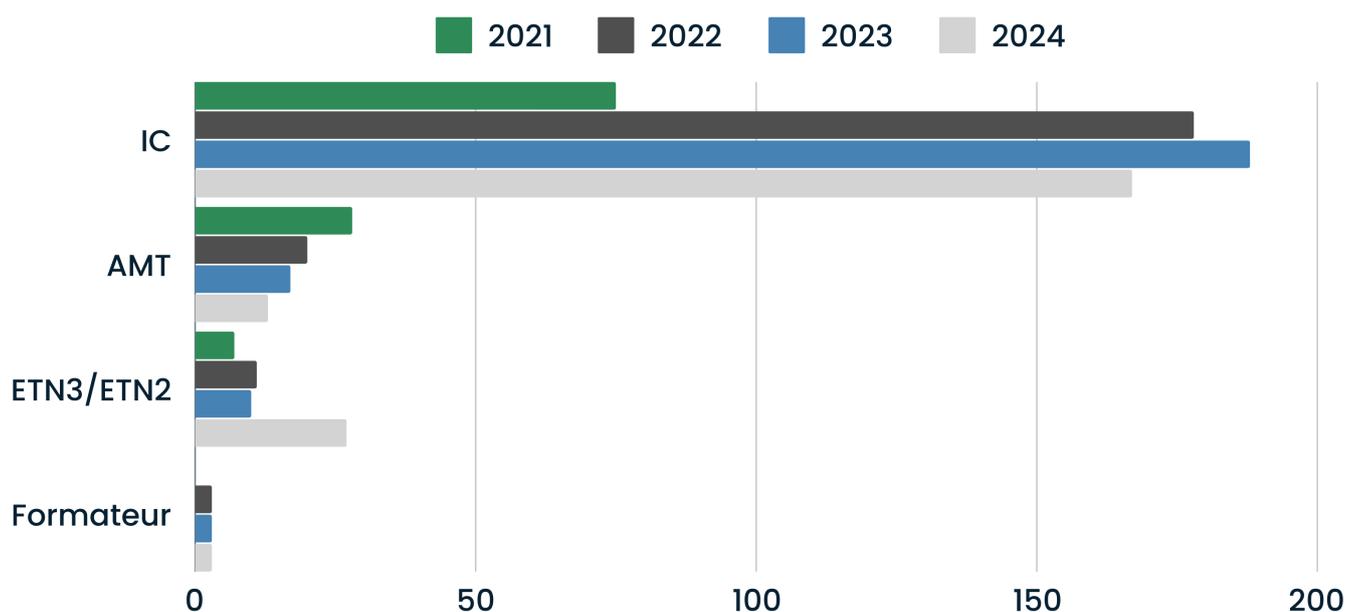
### EN CHIFFRES

180

stagiaires formés chaque année

Au total, plus de **750 stagiaires et 9 formateurs de cadres enseignants** auront été formés lors de mandature 2021/2024.

### Formations des cadres enseignants



## FORMATION

Avec une augmentation des licences et une participation aux compétitions exponentielle, la **formation des Juges et des Présidents de jury** devenait indispensable afin de pouvoir assurer l'ensemble des compétitions :

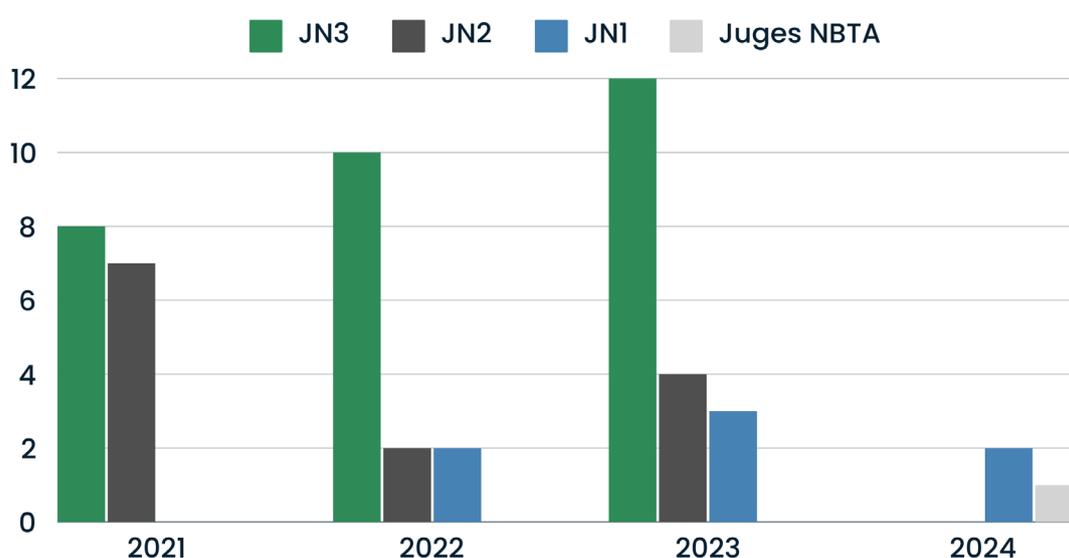
- formation Juge NBTA,
- formation Juge nationale 1,
- formation Juge nationale 2,
- formation Juge nationale 3,
- formation Président de jury,

EN CHIFFRES

50

juges nommés en quatre ans

### Formations des juges



Des **formations pour les salariés** ont également été mises en place au niveau du siège afin de se professionnaliser :

- Formation Manager de l'Événementiel et du Tourisme pour Raphaël HERCOUET pour un montant de 8 200 € en 2021/2022,
- Formation Captation vidéos et diffusion en direct de rencontres sportives pour Raphaël HERCOUET pour un montant de 700 € en 2021/2022,
- Formation Responsable Marketing et Événementiel Sport pour Louane QUILLEVERE pour un montant de 13 326 € en 2024.

A ces montants s'ajoute les coûts de déplacement et d'hébergement.

## DÉVELOPPEMENT DES OUTILS

Conscient des enjeux environnementaux et du besoin de faire évoluer nos outils vers le professionnalisme, le Comité Directeur fédéral a décidé de faire évoluer les **outils d'affiliation, de prise de licence et de traitement des compétitions**.

Après avoir pris l'avis de Pascal LAGARDE, chef de projet informatique et bénévole à la Fédération du Service Informatique, il a été décidé d'étendre les projets d'évolution sur l'extranet sur les quatre ans avec la société **Exalto** :

- affiliation et prise de licence en 2021/2022,
- inscriptions aux compétitions pratique artistique en 2022/2023,
- module compétitions pratique artistique en dématérialisé (notation, résultats, palmarès, etc.) en 2023/2024,
- inscriptions aux compétitions pratique technique en 2023/2024,
- module compétition pratique technique en dématérialisé en 2024/2025.



De nombreux **autres modules** ont été mis en place lors du mandat afin de relier les licences aux compétitions :

- gestion des diplômes des cadres,
- gestion des droits par type d'utilisateurs,
- gestion des niveaux techniques,
- gestion des critères,
- extraction excel de l'ensemble des données par structure,

Au niveau du siège, un contrat d'assistance informatique a été signé avec **Vienne Documentique**, entreprise spécialisée et à proximité du siège pour les prestations suivantes :

- maintenance informatique (réparation du matériel et prêt de matériel pendant les réparations),
- assistance téléphonique sur les problèmes de réseau,
- sauvegarde sécurisée journalière (toutes les six heures), mensuelle et annuelle de nos serveurs,
- box cybersécurité pour contrer les attaques extérieures,
- maintenance sur les serveurs,
- mise à jour des applications utilisées au siège.

Concernant les Commissions, le Bureau et le Comité Directeur fédéral, des **espaces de partage «Sharepoint»** ont été mis en place pour une gestion des projets optimale :

- possibilité de travailler ensemble sur des documents en temps réel, facilitant la collaboration et la communication,
- gestion avancées des documents, comme le versionnage, le contrôle d'accès et la recherche avancée,
- automatisation des processus : grâce à Power Automate, il est possible d'automatiser des tâches répétitives, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle (exemple notification en cas de nouveau fichier déposé)
- Stockage centralisé : tous les documents et informations sont stockés de manière centralisée, ce qui facilite l'accès et le partage,
- Sécurité et conformité avec des fonctionnalités robustes de sécurité et de gestion des accès, ce qui aide à protéger les informations sensibles,
- Accessibilité depuis n'importe quel appareil avec une connexion Internet, le SharePoint facilite le travail à distance.

### EN CHIFFRES

22 198

prestations notées dans l'extranet en une saison

85 112

notes saisies dans l'extranet en 2023/2024

## PROFESSIONNALISATION

De même que pour les outils, il est indispensable de **professionnaliser les compétences** spécifiques dont a besoin la Fédération. Cela présente de nombreux avantages :

- les professionnels apportent des compétences spécialisées et une expérience qui peuvent améliorer la qualité du fonctionnement fédéral,
- un professionnel est généralement engagé par contrat, ce qui garantit sa disponibilité et sa responsabilité, contrairement aux bénévoles qui peuvent avoir des engagements variables.



Fort de l'expérience des derniers mandats, des domaines où les compétences sont primordiales et où une continuité doit s'opérer dans le temps ont donc été ciblés par le Comité Directeur fédéral :

- le développement informatique de nos applications,
- la protection juridique de nos structures,
- la gestion et la sécurité de nos données,
- la gestion des paies,
- la gestion de la comptabilité et de la fiscalité,
- la gestion et l'entretien des imprimantes / copieurs,
- l'hébergement de nos domaines et des sites web,
- les supports de communication.

C'est dans cet optique que la Fédération a fait appel à des professionnels :

- Exalto,
- Cabinet d'avocat Bertrand et associés,
- Une gestionnaire de paie pour la réalisation des bulletins de paie et la déclaration des charges sociales (logiciel pris en charge par la Fédération),
- Bakertilly pour le contrôle et la certification des comptes, pour la fiscalité,
- Koesio pour la gestion du parc d'imprimante,
- OVH pour l'hébergement de nos domaines,
- Hostinger pour l'hébergement des sites web,
- Contrat d'alternance pour la communication.



## RÉFLEXION SUR LA RÉORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Suite à la Covid-19, le Comité Directeur fédéral a procédé par étape afin de permettre une reprise progressive de la compétition pour l'ensemble des athlètes. L'absence de compétition pendant deux ans et le changement de catégorie pour la plupart pouvait en effet décourager la reprise du twirling.

La première étape a donc été de permettre à tous les athlètes de **descendre de filière en épreuve solo** lors de la saison 2021/2022 :

- Un athlète qui était classifié solo N1 pouvait alors s'inscrire en solo N2,
- Un athlète qui était classifié solo N2 pouvait alors s'inscrire en solo N3.

De la même manière pour les autres épreuves, l'ensemble des **classifications duos, équipes et groupes ont été remises à zéro** lors de la saison 2021/2022.

En parallèle, aucun minima n'a été mis en place en début de mandat afin d'évaluer le niveau technique post-covid.

Toutefois, afin de ne pas laisser monter des athlètes qui n'auraient pas le niveau dans les catégories avec peu de participants, un **minima a été mis en place pour pouvoir monter dans la filière supérieure**. Ce minima a été calculé sur la base des finales 2017, 2018 et 2019.

Par la suite des **minimas ont été remis en place pour chaque tour de compétition et pour chaque catégorie**, afin de ne pas bloquer les athlètes dans des filières qui ne seraient pas adaptées à leur niveau technique.

En 2023, le Comité Directeur a laissé dans le règlement sportif la possibilité de **descendre de classification** pour tout athlète qui n'atteignait pas le niveau région en solo, duo, équipe ou groupe.

En 2024, le Comité Directeur a automatisé la descente de classification duo, équipe et groupe **au même niveau que la classification solo** lorsque celle-ci descendait.

Le règlement sportif a également été modifié dans le but d'accompagner les plus jeunes dans leur temps de pratique. Le **nombre de participations** pour les débutants a ainsi été revu afin qu'il soit progressif. Ainsi, les poussines qui auront 7 ans pourront à partir de la saison 2024/2025 effectuer 2 participations :

- solo et duo,
- ou solo et équipe.

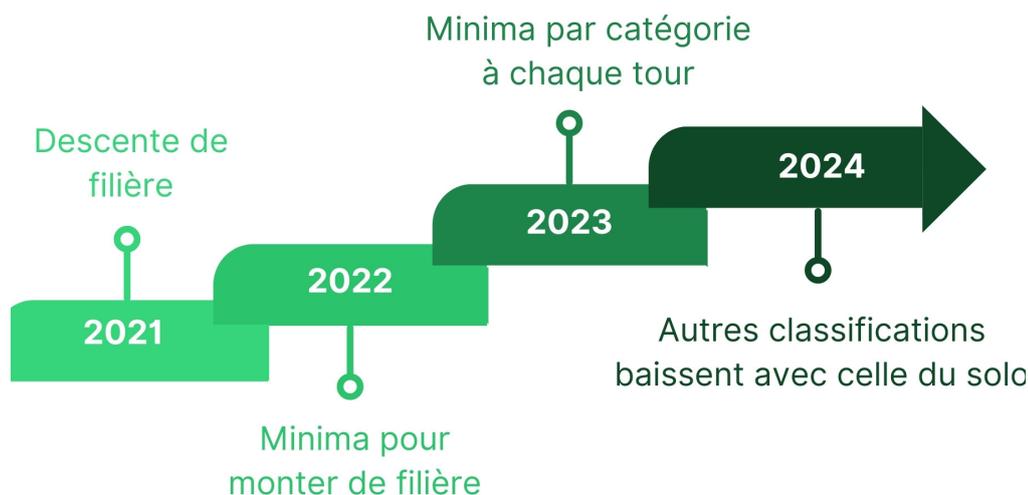
### EN CHIFFRES

**3 867**

classifications descendues après la saison 2023/2024 dont

**2 080**

classifications duo, équipe ou groupe descendues avec la classification solo



# Axe 5

## Respect des valeurs fédérales

Renforcer le plan citoyen du sport



## RENFORCER LE PLAN CITOYEN DU SPORT

Avec l'augmentation croissante des incivilités, il était crucial de mettre en place des structures permettant de défendre les valeurs fédérales. La mise en place d'un **Comité d'Éthique** était fondamental pour les raisons suivantes :

- Protéger nos valeurs : le Comité veille à ce que les valeurs de la Fédération soient respectées, en assurant que les décisions et actions reflètent des principes éthiques,
- Prévenir les abus : le Comité aide à identifier et à prévenir les comportements inappropriés, tels que la discrimination, le harcèlement ou les conflits d'intérêts, en établissant des lignes directrices claires,
- Renforcement de la confiance : un engagement envers l'éthique augmente la confiance de nos partenaires, du Ministère, ce qui peut améliorer la réputation de notre organisation.
- Répondre aux dilemmes éthiques : le Comité fournit un cadre pour traiter les dilemmes éthiques, offrant des conseils et des recommandations sur des situations parfois complexes.



Une page lui a ensuite été dédiée sur le site fédéral (<https://fftwirl.fr/ethique/>) afin d'expliquer son rôle, sa composition et les avis rendus de manière anonyme. Le Comité d'Éthique peut également, saisir la Commission de Discipline de première instance selon la gravité des faits rencontrés.

Trois commissions de discipline ont également été créées :

- Une **Commission de Discipline de première instance est**,
- Une **Commission de Discipline de première instance ouest**,
- Une **Commission disciplinaire nationale d'appel**.

Ces Commissions remplissent plusieurs fonctions :

- Veiller au respect des règles : elles s'assurent que les membres de la Fédération respectent les Statuts et règlements ,
- Traiter les infractions : lorsqu'une infraction est signalée, la Commission examine les faits, enquête et prend des décisions concernant les sanctions à appliquer,
- Garantir un traitement équitable des cas disciplinaires, en s'assurant que toutes les parties ont la possibilité de s'exprimer et que les décisions sont prises de manière objective,
- Protéger l'intégrité du sport : en sanctionnant les comportements contraires à l'éthique (comme le dopage, les violences ou le harcèlement), elles contribuent à maintenir l'intégrité et la crédibilité du twirling.

Une dizaine de dossiers disciplinaires ont été ouverts lors du mandat 2021-2024 avec des sanctions allant jusqu'à une interdiction de prise de licence de plus de 5 ans.

# Axe 6

## Développement de notre sport à l'international

Pérenniser notre politique internationale

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**TWIRLING**

*Remi  
Jussion*



## PÉRENNISER NOTRE POLITIQUE INTERNATIONALE

En tant que pays majeur du twirling, la France se doit d'être un élément moteur pour le développement de notre sport à l'international.

Cela passe par la **présence des français dans les différentes commissions ou dans les instances dirigeantes** :

- Présence de Sylvie BONNIER dans le Conseil d'Administration de la Fédération mondiale,
- De Xavier PAPIN dans la Commission Technique,
- Présence de Prescillia MORAN dans la Commission Juges,
- Présence de Rebecca SALMON dans la Commission des Conseillers Techniques,

Ses postes assurent à la France d'être entendue mais aussi de donner l'exemple du modèle français dans l'organisation des compétitions, le jugement, etc.

La France a également été candidate pour l'**organisation de compétitions internationales**. Après validation du dossier français, le Championnat d'Europe 2023 a été organisé en France au Vendespace avec l'aide du Comité Départemental de la Vendée et un record d'affluence sur l'événement :

- 293 athlètes,
- 101 coaches,
- 17 juges,
- 35 officiels,
- 31 88 spectateurs sur les 4 jours.



La France reste toujours la nation numéro un en Europe et numéro deux au monde derrière le Japon avec de nombreux titres remportés lors de ce mandat sur les Championnats du Monde IBTF :

- **Mondial 2022 en Italie** :
  - \* 6 médailles d'or,
  - \* 8 médailles d'argent,
  - \* 9 médailles de bronze
- **Mondial 2024 en Suède** :
  - \* 3 médailles d'or,
  - \* 2 médailles d'argent,
  - \* 5 médailles de bronze.



Enfin, dans le cadre de la mise en place de l'IBTF en lieu et place de la WBTF et la WFNBA, la France fait figure de modèle pour les autres pays.

En étant le premier pays à **rassembler les deux pratiques technique et artistique**, la France a été précurseur et les pays s'adressent à nous pour s'inspirer de notre fonctionnement actuel au niveau démocratique et de l'organisation des compétitions.

# **Axe 7**

## **Valorisation et reconnaissance de notre sport**

Optimiser notre communication fédérale



## COMMUNICATION RÉGULIÈRE

Lors des quatre années de la mandature, la Fédération aura communiquée très régulièrement auprès des clubs afin :

- D'harmoniser le niveau d'information des Présidents de clubs,
- D'être en soutien et informer sur les ressources disponibles telles que les formations ou les subventions,
- D'informer sur projets à venir suite aux remontées des clubs sur leurs préoccupations et leurs suggestions.

### EN CHIFFRES

# 200

mails envoyés par an aux clubs à partir de l'accueil

Afin de donner les mêmes informations à l'ensemble des clubs, les deux mailing lists par pratique ont été remplacés par **une seule mailing list**.

## COMMUNICATION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS

Les relevés de décision du Comité Directeur ont été diffusés très rapidement, en général **le mois suivant**. Ils ont également été **déposés sur le site fédéral** ce qui a permis :

- De rendre les fichiers plus accessibles (pas de souci de boîte pleine, de taille de fichier trop grande),
- De partager plus facilement les informations, notamment pour les nouveaux clubs qui peuvent s'affilier en cours de saison,
- De limiter l'empreinte numérique car donner accès à un fichier en ligne la réduit considérablement par rapport à l'envoi massif d'un fichier à télécharger par mail.

## MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SPORTIF

Pendant la mandature, les grandes modifications des règlements sportifs ont été diffusées en fin de saison précédente. Les règlements sportifs ont été envoyés quatre à six mois plus tôt que lors du mandat précédent afin d'aider les clubs à anticiper au mieux les modifications :

- Règlements sportifs 2022 envoyés avant le 10/07/2021,
- Règlements sportifs 2023 envoyés avant le 17/10/2022,
- Règlements sportifs 2024 envoyés avant le 22/07/2023,
- Règlements sportifs 2025 envoyés avant le 12/07/2024

Des documents expliquant les grandes modifications ont également été conçus pour une parfaite compréhension des évolutions.



## SITE INTERNET

Comme prévu dans le projet sportif, le site fédéral a été reconstruite dans son intégralité. Afin d'être facilement modifiable, sécurisé et bien référencé, il a été conçu sur **wordpress** qui a l'avantage :

- D'être gratuit,
- De présenter de nombreuses extensions,
- D'avoir des mises à jour automatiques,
- Un référencement simple.



Notre site fédéral est aujourd'hui celui qui arrive en **première proposition dans les recherches google** si vous cherchez : ffstb, twirling france, twirling fr, federation twirling france, etc.

Relié à l'extranet, le site fédéral permet pour toute personne **cherchant un club de twirling en France** de trouver celui le plus proche de chez lui (sous réserve que le club ait bien renseigné son lieu de pratique dans l'extranet).

Il permet également de présenter :

- La fédération et son fonctionnement,
- Les plans fédéraux mis en place,
- Des aides pour l'utilisation des outils,
- La présentation des formations de cadre,
- Les compétitions sportives nationales,
- Les compétitions sportives internationales,

### EN CHIFFRES

**680 000**

pages vues sur la dernière année

**80 000**

nouveaux utilisateurs sur la dernière année

## SONDAGES

Lors du mandat, les clubs ont été interrogés à plusieurs reprises par sondage. L'objectif du questionnaire était multiple :

- Recueillir l'avis des clubs sur les modifications importantes du règlement sportif à envisager pour la saison sportive 2021 / 2022 afin que chacun trouve sa place dans la reprise de la pratique et que le maximum d'athlètes retrouve le plaisir de la compétition,
  - Baisse de classification,
  - Nombre d'éléments mutés dans les équipes et groupes,
  - Nombre de participations,
- Recueillir l'avis des clubs sur les nouvelles façons de faire du sport à la suite de la crise sanitaire (loisirs, mini-twirl ...),
- Permettre d'anticiper au maximum la continuité et reprise des formations des cadres,
- Les besoins en communication pour la rentrée,
- Recueillir l'avis des clubs sur le calendrier sportif de la reprise.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT AUDIOVISUEL

Notre plan de développement audiovisuel s'est déroulé en plusieurs phases !

- Retrouver les compétences techniques pour nous accompagner sur les grands événements nationaux en 2021,
- Remettre en place le streaming sur nos trois finales pratique artistique en 2022,
- Élargir le streaming sur la pratique technique en 2023 (Bâton d'Or et Finale),
- Effectuer le streaming sur le Championnat d'Europe en 2023,
- Maintenir le streaming sur l'ensemble des pratiques en 2024,
- Alimenter les réseaux Facebook, Instagram et Youtube de plus en plus fréquemment.

EN CHIFFRES

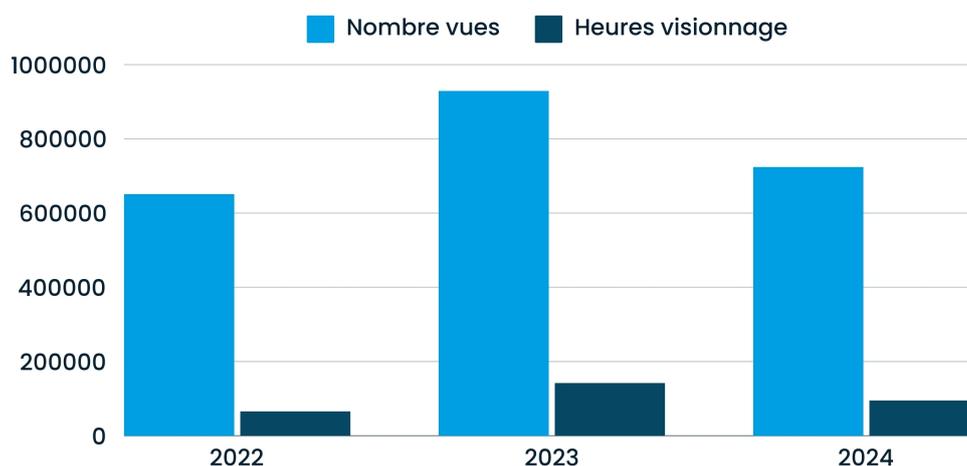
**2,3 MILLIONS**

de vues sur la page Youtube en 3 ans

**302 000**

heures de visionnage sur la page Youtube en 3 ans

Avec une **augmentation de plus de 25% du nombre d'abonnés à la page Youtube en 3 ans**, cette dernière dépasse largement le cadre de la France et est vue dans le monde entier (32% des vues viennent de l'étranger).



La page Facebook a été alimentée de plus en plus avec des performances croissantes :

- 2022 : 65 000 en couverture et 1 300 followers en plus,
- 2023 : 1 100 000 en couverture et 2 100 followers en plus,
- 2024 : 739 000 en couverture et 668 followers en plus,
- 20 000 followers au total en 2024.

La page Instagram a également été alimentée en parallèle avec des performances identiques :

- 2022 : 7 500 en couverture,
- 2023 : 130 000 en couverture,
- 2024 : 312 000 en couverture,
- 8 700 followers au total en 2024.